

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2026

CRÉATION D'UNE DÉCLARATION DE BEAU-PARENTALITÉ - (N° 2327)

Tombé

N° CL42

AMENDEMENT

présenté par
M. Huyghe, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« fixer »

le mot :

« établir ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer au mot :

« conformément »

les mots :

« dans les conditions prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.